ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

divorce

Question écrite n° 67968

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur les difficultés financières que rencontrent trop souvent les parents divorcés, plus particulièrement ceux qui, ayant un droit de visite, se font un point d'honneur mais aussi une grande joie de recevoir, du mieux qu'ils peuvent, leurs enfants parfois nombreux à leur domicile tous les quinze jours. Ils doivent nourrir ces derniers et gardent pour les loger de grands appartements, ce qui leur occasionne des frais supplémentaires souvent trop importants eu égard à leurs revenus. Elle souhaiterait que soit envisagée pour ces parents (en grande majorité des pères) la création d'un forfait familial qui leur permettrait de faire face à la situation dignement et elle lui demande ce qu'elle compte faire en la matière.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Thérèse Boisseau
Circonscription : Ille-et-Vilaine (6e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67968
Rubrique : Famille
Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6025